



## Communiqué de presse

Saint-Denis  
Le 31 octobre 2013

### Favoriser l'accès à l'autonomie par l'activité professionnelle La « garantie jeunes »

---

Jean-Luc MARX, préfet de La Réunion, a installé, ce jour, le comité de pilotage régional de la « garantie jeunes ».

La « garantie jeunes » est un dispositif du plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale adopté le 21 janvier dernier. Elle sera expérimentée jusqu'à fin 2014. Elle concerne 10 000 jeunes, sur 10 territoires pilotes, dont La Réunion avec un objectif de 1 839 entrées déployées sur les 4 missions locales.

#### Un accompagnement renforcé en faveur des jeunes en grande précarité

La « garantie jeunes » s'adresse aux jeunes âgés de 18 à 25 ans révolus, en grande précarité et qui ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation.

La motivation et la disponibilité du jeune à s'engager dans un parcours d'accompagnement sont les critères essentiels de sélection des dossiers. La démarche du jeune est soutenue par une garantie de ressource.

La garantie jeunes n'est ni un droit, ni une prestation.

#### L'autonomie par l'emploi

Conclue sous la forme d'un contrat réciproque d'engagements d'un an entre un jeune et une mission locale, la « garantie Jeunes » propose un programme d'accompagnement global et intégré pour garantir une première expérience professionnelle. Le jeune s'engage dans une démarche active vers et dans l'emploi.

#### Le déploiement local

Le déploiement de la « garantie jeunes » est construit autour d'un partenariat fort entre les services de l'Etat, le conseil général, la mission locale, les acteurs locaux de l'insertion et les opérateurs économiques.

Les bénéficiaires de ce dispositif sont identifiés et sélectionnés par une commission d'attribution et de suivi réunie dans chaque arrondissement, présidée par l'Etat et réunissant le conseil général, la mission locale et les acteurs locaux de l'insertion. Elle arrête les décisions d'entrée, de renouvellement, de suspension éventuelle et de sortie de la « garantie Jeunes ».

Les commissions d'attribution et de suivi de chaque arrondissement se réuniront prochainement de façon à permettre les premières entrées dès le 18 novembre.

#### Contacts :

Association régionale des missions locales : Marie-Andrée Pota 02 62 32 46 92  
DIECCTE : Isabelle Alliot-Michoux 02 62 94 08 10

#### Contact presse

Préfecture de La Réunion - Bureau de la communication interministérielle  
Tél. 0262 40 74 18 / 74 19 - courriel : [communication@reunion.pref.gouv.fr](mailto:communication@reunion.pref.gouv.fr)